

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 02 juillet 2012 de 20h30

Etaient présents : Catherine DETHUNE, Patrice BIERI, Claude SALLET, Denis MOLINIER, Pascal BIERI, Pierre HUET, Murielle STEPHAN et Marc DEFORGE.

Excusé : Jacques-Yves PUTEGNAT, Emmanuel RAIMOND

Secrétaire de séance : Pascal BIERI

Approbation du précédent compte-rendu (04 juin 2012)

Le précédent compte-rendu est approuvé avec 7 voix et une abstention.

Gestion forêt communale

L'ancienne convention est arrivée à expiration.

Jacques-Yves PUTEGNAT a rencontré une personne de l'ONF. Si la nouvelle convention est validée par le conseil municipal, 12 % des recettes des ventes de bois ainsi qu'une contribution de 2 € par hectare seront versé à l'ONF. En échange l'ONF nous guidera sur la gestion des bois, s'occupera de trouver les négociants lors de l'abatage des arbres.

Cette convention concerne 8 hectares, 29 ares et 47 centiares. Cette surface est constituée des parcelles suivantes :

- Les grandes corvées (Santate)
- Le village (Mazin)
- Le Mazin nord
- La surface entre la fausse rivière et le Mazin

Durée de la convention : Par tacite reconduction, mais la commune peut revenir sur sa décision.

Des questions se posent sur les futures plantations du Mazin, où le but de la commune n'est pas de faire des bois d'exploitation mais plutôt des bois d'agrément. Il n'y a pas de peur à avoir, l'ONF ne nous obligera pas à faire ce que la commune ne voudrait pas faire.

La convention est adoptée avec 7 voix et une abstention.

Signalisation temporaire

La signalisation temporaire de la rue de Châlons et de la rue de Nuisement est enlevée.

Travaux de voirie rue de la Planche

Monsieur DIDUCH de la DDT est venu pour établir le cahier des charges et donner un estimatif des travaux.

Les travaux concernent la chaussée de la rue de La Gare au terrain de tennis et se décomposeront de la manière suivante :

- Reprofilage de la chaussée
- Rajout de matière sur 4 cm
- Compactage de la chaussée
- Pose d'un bi-couche

Le coût estimatif est de 6 877 €.

Madame le Maire peut lancer la consultation auprès des entreprises.

Location / Mise à disposition de matériel communal

La commune de Nuisement nous a fait la demande pour le prêt ou location du broyeur à végétaux.

Après échange entre les membres du conseil, en cas de prêt ou de location il y aurait un problème de responsabilité. En effet, en cas de mauvais fonctionnement du broyeur et accident, la responsabilité de la commune propriétaire du matériel pourrait être mise en cause.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Compte-rendu

CCVC (Communauté de Communes de la Vallée de la Coole)

Voir le compte-rendu de la réunion du 12 juin 2012.

Questions diverses

Courrier

Madame le Maire nous fait part d'un courrier de la boulangerie d'Ecury qui nous demande l'autorisation pour la pose d'un panneau publicitaire de 60 x 40 cms à l'intersection de la départementale D4 avec la D2.

La commune n'est pas très favorable à l'installation de ce type de panneau publicitaire, de plus elle n'a pas la compétence pour accorder la pose de ce genre de panneaux sur des terrains appartenant au département.

Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

La DGD 2012 pour l'aérodrome est de 8 263 €.

Inspection de l'aérodrome par l'aviation civile

Les actions correctives mises en place suite à la dernière visite ont été validées.

Opération point lumineux à la ferme Saint Laurent

Il s'agit du projet pour l'installation d'un point lumineux autonome sur le chemin d'accès à la ferme de Saint-Laurent. Les devis sont trop anciens, il s'agit de relancer des demandes auprès des entreprises.

Claude SALLET et Patrice BIERI se chargent de ce dossier

La réunion s'est achevée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Pascal BIERI